
De nouvelles solutions pour stationner son vélo

Chaque jour, en France, 1 vélo est volé chaque minute, soit 400 000 vélos par an. Ces statistiques font de la France le quatrième pays d'Europe en termes de vol de vélos.

Au travers de sa marque Lovélo, la Métropole Rouen Normandie a décidé de créer plusieurs services publics dédiés à la pratique du vélo. Le premier service déployé est « Lovélo location longue durée », mis en place en septembre 2021. Désormais, la Métropole lance le deuxième service « Lovélo stationnement » dédié au stationnement sécurisé des vélos.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Maire de Rouen et Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement : « *Notre rôle est d'éliminer tous les freins possibles à l'utilisation du vélo en ville, pour accompagner au mieux les habitants vers une mobilité douce. C'est ce que nous avons fait dans un premier temps avec Lovélo location*

longue durée, permettant d'essayer le vélo avant d'investir. L'un des autres freins, toujours intrinsèquement lié au prix d'achat, c'est la sécurité : compte-tenu de la valeur d'un vélo, il est inconcevable pour nombre d'habitants de le stationner en extérieur. Nous avons choisi de résoudre ce problème à sa source en permettant à tous les habitants qui le souhaitent de bénéficier d'un stationnement adapté et sécurisé. »

Ce nouveau service a pour objet de proposer un stationnement sécurisé pour tous les vélos et sur les 71 communes de la Métropole. Il ouvrira avant la fin de l'année, et la Métropole a besoin des habitants pour le construire.

Vous habitez ou vous êtes salarié·s d'une entreprise de moins de 20 salarié·s sur le territoire de la Métropole, et vous ne disposez pas de parking ou local vélo sécurisé ? Vous pouvez dès maintenant déposer une demande de stationnement sécurisé vélo :

<https://portail.larucheavelos.fr/rouen/demande-place-velo>

À partir de 2 demandes dans un rayon de 300m, la Métropole réalisera une étude de faisabilité pour définir le meilleur emplacement et réaliser les demandes d'urbanisme. Dans un délai de 1 à 6 mois, la Métropole déclenchera la pose d'un mobilier vélo 6 places.

Entre l'été et la rentrée, la Métropole déploiera des parkings vélos sécurisés sur le territoire avec une offre de près de 300 places, dont une innovation française de parking hautement sécurisé, produit par le fournisseur la Ruche à Vélos. Ce parking doté de 68 places est entièrement automatisé ! Il sera installé à proximité de l'avenue Jean-Jaures à Petit-Quevilly d'ici l'automne.

Pour bénéficier du service de stationnement vélo, les usagers pourront soit s'abonner à l'année ou au mois, soit réserver et payer un ticket horaire pour une journée ou une demi-journée.

Chaque abonnement ou ticket horaire permettra d'accéder uniquement à une ou deux places dédiées dans un parking selon les tarifs suivants :

Abonnement:

stationnement 1 place : 40 € à l'année, 4 € au mois

stationnement 2 places : 70 € à l'année, 7 € au mois

Ticket horaire : 1 € à la journée, 0,50 € à la demi-journée

Image

[View PDF](#)
3 minutes